



MAIRIE DE MORANGLES

☎ : 03.44.26.78.39

Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

SEANCE DU 23 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marianne LEMOINE, Maire.

Etaient Présents : Marianne Lemoine, Brigitte Chartier – Duraincy, Virginie Vinchon, Domingo Pelayo Martinez, Thierry Decramp, Cédrik Jamroz, Agnès Quinterne, Maximilien Adam, Marie Le Bouquin, Lionel Caron

Absente excusée : Véronique Lafarge.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Avant de débiter, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Brigitte Chartier-Duraincy est proposée puis désignée pour assurer ces fonctions.

DELIBERATIONS

Plan mobilité

Suite à la loi d'orientation des mobilités, la Thelloise doit se doter d'un plan de mobilité simplifié. Ce dernier fait l'état des lieux des actions existantes et définit les actions prioritaires à court, moyen et long terme à mettre en place en faveur d'une mobilité plus durable et solidaire (covoiturage, développement des voies douces...)

Le Maire propose d'accepter ce plan

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Adhésion groupement de commandes Thelloise service transport

Le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes relatif aux transports des élèves des écoles primaires lors des sorties piscine, scolaires, classes découvertes ou toute autre sortie à l'initiative des communes.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Adoption des statuts consolidés de la Thelloise

Le Maire explique qu'il est nécessaire de mettre à jour les statuts de la Thelloise suite à des évolutions législatives et la disparition des compétences optionnelles et facultatives au profit des seules compétences supplémentaires.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Adhésion au groupement d'achat d'énergies (électricité et gaz naturel)

Pour répondre aux obligations de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz, le SE60 a constitué un groupement d'achat d'énergies. Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune de Morangles, le Maire propose d'adhérer au groupement de commande du SE60.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Zone d'accélération d'énergies renouvelables (ZAER)

Dans l'objectif national de neutralité carbone en 2050, le Maire explique que la commune doit définir des zones d'accélération où des projets d'énergies renouvelables doivent s'implanter. Il s'agit d'une démarche volontaire des communes, et rien n'oblige ces dernières à effectuer un zonage. Estimant qu'une ZAER n'est pas un secteur exclusif de développement, ni un secteur d'autorisation d'office, le maire propose de ne pas en définir.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Adhésion EPCI au SE60

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais et la Communauté d'Agglomération de Beauvais ont sollicité leur adhésion afin de transférer au syndicat les compétences : Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Organisation des élections

Le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le 9 juin 2024.

Défibrillateur

Un défibrillateur doit être installé dans les établissements de catégorie 4 (bâtiment de l'école maternelle et de la mairie) recevant du public. Après une première étude, la location du matériel est envisagée. Plusieurs devis sont à demander.

Cinéma de plein air

Un devis a été demandé à la société « les toiles de minuit » pour une séance de cinéma en plein air. Le prix étant trop élevé, nous ne donnons pas suite.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Marianne LEMOINE



(Handwritten signatures and initials, including 'D. de la...') and a large blue ink scribble.